

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
19 juin 2014

---

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° CD594

présenté par  
Mme Allain, M. Baupin, M. François-Michel Lambert et Mme Abeille

-----  
**ARTICLE 36**

Compléter l'alinéa 3 par le signe et les mots :

", en favorisant notamment l'enherbement des cultures et les zones sans pesticides ".

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à se conformer aux orientations vers l'agroécologie prises dans la loi d'avenir sur l'agriculture, l'agroalimentaire et la forêt.